

[Text]

Canada doit investir immédiatement dans des pays où l'instabilité gouvernementale laisse à désirer? Évidemment, ce sont là des objections qu'on a faites dans le passé. Je n'envisagerai pas cet après-midi la revue que nous ferons de notre nouvelle politique d'aide à l'étranger, mais une chose est certaine, cette question-là devra certainement être posée lorsque nous ferons l'étude de notre politique étrangère et de notre aide à l'étranger également.

The Vice-Chairman: Thank you, Senator. One short question and answer.

Mr. Ogle: Senator, I really feel that you did not really answer the question I asked. I have no question at all about aid in the form of foodstuffs at the time of an emergency, none whatsoever. But I am really talking about financing a new country. It did not seem to be any trouble when there was a dictatorship, you know, that finally proved to be very unstable. I just wondered if there is a basic policy to sort of support regimes that are dictatorial and a fear of supporting regimes that are popular. I think that in the decade to come that is going to be really a key question. Do you know if there is a policy like that?

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Ogle. Senator.

Le sénateur Asselin: Ecoutez! Cela est une décision qui doit se prendre au fur et à mesure qu'une demande semblable nous est faite. Et c'est encore là, évidemment, qu'intervient la présence du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures au sein de l'ACDI. Si j'ai une demande d'un pays dont le gouvernement est dictatorial, je dois évidemment me diriger vers les Affaires extérieures et demander à M^{me} MacDonald si, en vertu de la politique extérieure du Canada, elle me conseille de faire tel ou tel mouvement ou de faire telle ou telle accommodation, d'établir tel ou tel programme avec ce gouvernement-là. Chaque cas est un cas d'espèce et doit être étudié à sa valeur. C'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure qu'on ne peut pas avoir présentement une règle générale, une définition générale à donner au Comité, chose sûre et certaine. Si, évidemment, le Comité veut changer la façon dont doit être faite l'aide extérieure du Canada ce sera évidemment sa responsabilité. Pour le moment, nous devons nous en tenir à ce que j'ai dit, je pense.

The Vice-Chairman: Thank you, Senator. That uses up the time. Mr. Duclos, please.

Mr. Blackburn: May I raise a point of order here, Mr. Chairman?

The Vice-Chairman: Yes, Mr. Blackburn.

Mr. Blackburn: Thank you. Did I understand correctly that the Minister said that it was up to the Committee to decide whether or not there would be an interpretation or a redirection of policy with respect to this kind of aid, vis-à-vis Nicaragua, or a dictatorship, or a nondictatorship?

Le sénateur Asselin: Non, je pense que vous m'avez mal saisi. Évidemment, le Comité fera l'étude qu'on lui proposera sur la nouvelle politique d'aide à l'extérieur. Même si les comités de la Chambre font des rapports, vous savez par expérience que pour ce qui est des rapports des comités, c'est

[Translation]

desired. These objections have been raised in the past and while I do not propose to review our foreign aid policy this afternoon, we will certainly have to ask ourselves this question when this review comes up.

Le vice-président: Merci, monsieur le sénateur. Vous avez le temps de poser une brève question.

M. Ogle: Monsieur le sénateur, je ne crois pas que vous ayez répondu à ma question. Je ne conteste pas du tout l'aide alimentaire en temps de famine. Je parle de l'appui financier que peut recevoir un nouveau régime. Il ne semblait pas y avoir de problème à l'époque de la dictature qui, comme vous le savez, s'est finalement montré très instable. Je voudrais savoir s'il existe une politique comme quoi nous accordons notre appui aux régimes dictatoriaux et le retirons aux régimes populaires. Je crois que ce sera la question fondamentale des années à venir. Savez-vous s'il existe une telle politique?

Le vice-président: Merci, monsieur Ogle. Sénateur.

Senator Asselin: This is a decision that must be made each time we receive an application. And this is where, once again, the Secretary of State for External Affairs comes into the CIDA picture. If I receive an application from a country with a dictatorial government, I must go to External Affairs and ask Miss MacDonald whether, in view of Canada's foreign policy, it is advisable to make such and such a move or such and such an accommodation or establish such and such a program with that government. Each case is particular and must be studied on its merits. This is why I said that we cannot give the Committee a general rule, a general definition or anything precise. If the Committee wants to change Canada's foreign aid policy, it will have to assume the responsibility for doing so. For the moment, I think we will have to stick to what I have said.

Le vice-président: Merci, monsieur le sénateur. Votre temps est écoulé. Monsieur Duclos, s'il vous plaît.

M. Blackburn: Puis-je invoquer le règlement, monsieur le président?

Le vice-président: Oui, monsieur Blackburn.

M. Blackburn: Merci. Le ministre a-t-il bien dit qu'il reviendrait au Comité de décider s'il y a lieu de modifier la politique concernant l'aide au Nicaragua ou à d'autres pays, que le régime soit dictatorial ou non?

Senator Asselin: I think you misunderstood me. The Committee will naturally review the proposals on the new foreign aid policy. And while Committees report to the House, you know from experience that it is up to the government to sanction these reports in whole or in part and to order their implementation.